



**DELIBERATION N°2024-07-01/027**  
**DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Séance du 01/07/2024 – 09h00

M. PIASER Bernard  
Maire de LUZECH  
Président du CCAS

**Centre Communal d'Action Sociale**



**OBJET : MOTION D'ALERTE SUR LA SITUATION BUDGETAIRE CRITIQUE DES  
ETABLISSEMENTS ET SERVICES**

Le conseil d'administration réuni le 01 juillet 2024 a adopté la motion d'alerte suivante visant à alerter sur la situation budgétaire critique des établissements et services.

Depuis le début de l'année 2022, les organisations professionnelles nationales n'ont cessé d'alerter les pouvoirs publics sur la profonde et rapide dégradation de la situation budgétaire des établissements et services. Plus de 75 % des établissements et service à domicile ont clôturé l'exercice 2023 avec un résultat déficitaire (en dépit des aides exceptionnelles allouées en 2023),

**La généralisation d'une situation budgétaire très dégradée est liée à des causes conjoncturelles et structurelles qui se cumulent, à savoir :**

- La déconnexion entre l'évolution des dépenses affectées par l'inflation (notamment sur l'énergie, l'alimentation, ...) et celle des tarifs hébergement et dépendance votés par les conseils départementaux,
- Le financement incomplet de certaines des utiles mesures de revalorisation salariale,
- Des surcoûts liés à l'augmentation des taux d'intérêts pour les emprunts ou à un changement de régime fiscal (pour les établissements qui étaient assujettis à la TVA).

Aucune de ces causes ne relève de la responsabilité des établissements et services, qui ne disposent d'aucune marge de manœuvre, ni en ce qui concerne des dépenses qui s'imposent à eux ni en ce qui concerne les recettes, les tarifs, sous-indexés depuis de nombreuses années, étant administrés.

En 2023, cette situation de crise budgétaire inédite a donné lieu à la mise en place dans chaque département de commissions de suivi des établissements et services en difficulté et à la mobilisation d'un fonds d'urgence de 100 M€.

Au sein des établissements et services, les dépenses de personnel représentent entre 75 et 90 % des dépenses. Tous les rapports publiés ces dernières années convergent pour souligner la nécessité d'un renforcement majeur des ratios personnels afin d'augmenter le temps d'accompagnement auprès des personnes. **Dans ce contexte, sans ressources supplémentaires, nous alertons avec l'ensemble des organisations professionnelles sur le fait que de nouvelles mesures de diminution des dépenses dégraderont la qualité de l'accompagnement.**

**Les administrateurs prennent acte des résultats budgétaires de l'ERRD 2023 et constatent une nouvelle dégradation de la situation budgétaire de l'établissement et alertent l'Etat, à travers l'ARS, et le Département sur l'extrême gravité de la situation.**

Monsieur le Président certifie sous la responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Il informe que cette Délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

CCAS – 203, Route d'Albas – 46140 LUZECH  
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 01/07/2024

AR Prefecture

046-264601113-20240701-2024\_07\_01\_027-DE  
Reçu le 02/07/2024

Face à la situation exceptionnellement dégradée sur le plan budgétaire, le conseil d'administration appelle à une action immédiate et volontariste des pouvoirs publics et demande :

- Au niveau national : une augmentation de + 5% du forfait soin des établissements et services pour assurer le financement de la reconduction des moyens et les mesures nouvelles déjà décidées (tranche annuelle de 6000 ETP), la confirmation de l'élaboration de loi Grand Âge demandée par les parlementaires et acteurs de terrain prévoyant les moyens budgétaires et humains nécessaires pour faire face aux évolutions démographiques à l'œuvre.
- Au niveau départemental : une augmentation + 5% des tarifs hébergement et de la section dépendance, en ligne avec le taux d'évolution fixé par arrêté ministériel pour les établissements privés

La présente motion sera transmise par courrier à l'Agence Régionale de Santé (ARS), au Conseil départemental, aux parlementaires de la circonscription, ainsi qu'à la ministre du Travail, de la Santé et des Solidarités et à la ministre déléguée chargée des Personnes âgées et des Personnes handicapées.

**Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- ❖ D'approuver la motion d'alerte sur la situation budgétaire critique des établissements et services.

A Luzech, le 01 juillet 2024

La secrétaire de séance



Delphine AZNAR

Pour extrait certifié conforme.  
Le Président du CCCAS



Bernard PIASER

Rendu exécutoire le : 01 juillet 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le premier juillet à neuf heures à Luzech se sont réunis dans les locaux de la Résidence Autonomie « Aline Drappier », les membres du Conseil d'Administration sous la présidence de M. Bernard PIASER.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail aux administrateurs le vendredi vingt-huit juin deux mille vingt-quatre.

**Etaient présents :**

M. Bernard PIASER Président, Mme Delphine AZNAR Vice-Présidente, Mme Christine CALVO, M. Pascal PRADAYROL, M. Patrice CASTANIER, Mme Nicole KURJEAN, Mme Monique EVIN, M. Daniel TERRIER, M. Pascal THOMAS Directeur adjoint.

Monsieur le Président certifie sous la responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Il informe que cette Délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

CCAS – 203, Route d'Albas – 46140 LUZECH  
CONSEIL D'ADMINSITRATION DU 01/07/2024

AR Prefecture

046-264601113-20240701-2024\_07\_01\_027-DE  
Reçu le 02/07/2024



**Etaient absent(s) ou excusé(s) :**

Mme Evelyne VYNISALE, Mme Lydie LAFON, Mme Brigitte PASSE DAT

**Nombre de Conseillers :**

**Présents : 8                      Absent(s)/Excusés : 3                      Procuration : 1                      Votants : 9**

**Secrétaire de séance : Mme Delphine AZNAR**

---

L'ordre du jour appelle l'affaire suivante :

**5. Motion d'alerte sur la situation budgétaire critique des établissements et services.**

**POUR : 9    CONTRE : 0    ABSTENTION : 0**

Adoptée à l'unanimité.

Monsieur le Président certifie sous la responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Il informe que cette Délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

CCAS – 203, Route d'Albas – 46140 LUZECH  
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 01/07/2024

**AR Prefecture**

046-264601113-20240701-2024\_07\_01\_027-DE  
Reçu le 02/07/2024

## ARRETE ET SIGNATURES

Présenté par le Président,  
A Luzech, le 01/07/2024  
Le Président,

Délibéré par le Conseil d'administration, réuni en session ordinaire.  
A Luzech, le 01/07/2024

Les membres du Conseil d'administration,

Nombre de membres en exercice :

Nombre de membres présents :

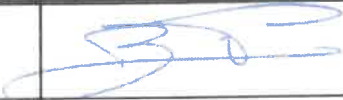



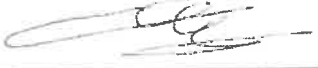




Nombre de suffrages exprimés :

VOTES : Pour :

Contre :

Abstention :

Date de convocation : 19/06/2024

PIASER Bernard	
AZNAR Delphine	
CALVO Christine	
PRADAYROL Pascal	
CASTANIER Patrice	
LAFON Lydie	
KURJEAN Nicole	
VYNISALE Evelyne	
EVIN Monique	
TERRIER Daniel	
PASSEDAT Brigitte	

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le 01/07/2024 et de la publication le 01/07/2024.

A LUZECH, le 01/07/2024